

## Communiqué de presse

Vendredi 4 juillet 2025

### **PASS COMMERCE ET ARTISANAT : UNE AIDE POUR ACCOMPAGNER LES TRES PETITES ENTREPRISES**

**Dans le cadre de sa politique liée à l'économie, l'Agglomération Lamballe Terre & Mer soutient l'activité économique locale. Afin d'accompagner les entreprises commerciales de centre-ville et artisanales de proximité, elle propose, en partenariat avec la Région Bretagne, le PASS Commerce et Artisanat, un dispositif de soutien à l'investissement des très petites entreprises.**

#### **Le PASS Commerce et Artisanat**

Le PASS Commerce et Artisanat est mis en place et financé par Lamballe Terre & Mer et la Région Bretagne. Il apporte une aide, sous forme de subvention, aux artisans et commerçants des 38 communes du territoire de Lamballe Terre & Mer, dans le cadre d'un projet de création, de reprise, d'extension ou de modernisation.

Depuis 2018, ce sont 249 porteurs de projets, commerçants et artisans qui ont été accompagnés sur le territoire de Lamballe Terre & Mer. 1 691 644,98 € de subventions ont été versées (soit 988 347,92 € à la charge de l'agglomération et 703 297,06 € à la charge de la Région Bretagne).

#### **Qui peut en bénéficier ?**

Les entreprises artisanales ou commerciales indépendantes peuvent bénéficier du Pass Commerce et Artisanat si elles respectent plusieurs conditions :

- Être inscrites au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ;
- Être situées sur le territoire de Lamballe Terre & Mer ;
- Avoir moins de 7 salariés (hors gérant) ;
- Avoir un chiffre d'affaires n'excédant pas 1 million d'euros HT.

Les opérations éligibles portent sur les investissements matériels, d'attractivité, de travaux immobiliers d'embellissement, d'accessibilité, de mise aux normes ou de stratégie commerciale ou numérique. Plafonnée à 7 500 €, la subvention correspond à 30 % des dépenses éligibles.

#### **Comment en bénéficier ?**

Les dossiers de demande de subvention sont à réaliser avec la Chambre de commerce et d'industrie des Côtes d'Armor ou la Chambre de métiers et de l'artisanat des Côtes d'Armor.

L'attribution de l'aide n'est pas automatique. Elle résulte d'un examen déterminant l'intérêt économique du projet et la situation financière de l'entreprise. Les dossiers sont instruits par Lamballe Terre & Mer.

*Renseignements : [economie@lamballe-terre-mer.bzh](mailto:economie@lamballe-terre-mer.bzh) ou 02 96 32 97 05*

---

*Point presse du vendredi 4 juillet :*

*14h - Magasin de vente et réparation de cycle « La roue libre », 4 rue Tournebride, Quessoy*

*15h15 - Restaurant « Chez Tythu », 24 rue du Val, Lamballe-Armor*

en présence de :

- *Thierry ANDRIEUX, Président de Lamballe Terre & Mer en charge de l'attractivité et du lien avec les communes,*
- *Laurence FORTIN, Vice-Président de la Région Bretagne en charge de l'économie, l'industrie, l'innovation et la stratégie foncière,*
- *Anne-Cécile BROUSSARD, Chargée de développement territorial économie Pays de Saint-Brieuc et Guingamp, Région Bretagne,*
- *Cédric LE TACON, Directeur Economie et Tourisme, Lamballe Terre & Mer,*
- *Marie-Christine LEFAVENNEC, conseillère entreprise CCI,*
- *Fabrice GOMEZ, élu à la CMA DT 22,*
- *Jean-Pierre PHILIPPE, conseiller entreprise CMA,*
- *Michel BALDASSERONI, co-président INITATIVE ARMOR,*
  
- *Jean-Luc GOUYETTE, Maire de Quessoy,*
- *M. LEFRANC, responsable du magasin « La roue libre »,*
- *Philippe HERCOUET, Maire de Lamballe-Armor, conseiller régional et conseiller communautaire,*
- *David DOSSAL, Manager de Ville les Vitrites de Lamballe,*
- *M. et Mme Bodart, responsables du restaurant « Chez Tythu ».*

---

Contact presse

Florence Baëhl

[florence.baehl@lamballe-terre-mer.bzh](mailto:florence.baehl@lamballe-terre-mer.bzh)